



## Comment encaisser un cheque de la caisse des depots perime ??

Par **jp24**, le **23/11/2011** à **23:24**

Bonjour a tous !  
ma mere a reçu un cheque en 2004 de la caisse des depots et consignation emis par le notaire pour la vente d'un bien immobilier, elle n'a pas encaissé ce cheque et aujourd'hui elle est decedée comment puis je faire pour recuperer l'argent ???  
qui doit je contacter ?  
Merci beaucoup d'avance de votre aide !!!  
Cordialement

Par **alterego**, le **25/11/2011** à **10:25**

Interrogez directement la CDC.  
Cordialement

Par **JAMAA90**, le **19/11/2012** à **19:45**

SUITE A UNE VENTE IMMOBILIERE, MON NOTAIRE ME FAIT UN CHEQUE D UN COMPTE DE LA CAISSE ET DEPOT DE CONSIGNATION SUR LEQUEL IL EST INSCRIS ENCAISSABLE EN FRANCE; PUIS JE ENCAISSER CE CHEQUE EN ANGLETERRE;

Par **amajuris**, le **20/11/2012** à **11:46**

bjr, il faut trouver une banque anglaise qui accepte de la faire mais bien sur ce sera payant

sans oublier le change qui vous sera sans doute défavorable.rncdt

Par **JAMAA90**, le **20/11/2012 à 13:12**

merci amatjuris de votre réponse; etant résident étranger depuis 3 ans, si j'ouvre un compte a Gibraltar, il y a tout ce que l'ont désirent comme banque, française, anglaise. Quand aux frais, ils ne devraient pas être très important, et l'ont peut ouvrir un compte euro.

Par **alterego**, le **20/11/2012 à 13:24**

Bonjour,rnrnVous vous rapprochez de la CDC émettrice, vous expliquez la situation, que vous êtes héritier et elle en émettra un autre. Un acte décès et un de notoriété vous seront probablement demandé.rnrnVous allez déposer ce chèque sur une banque anglaise et quand il sera présenté chez le tiré il sera rejeté et vous aurez maille à partir avec l'anglaise. Elle ne vous remettra aucun fonds avant d'en être créditée. rnrnVous allez encaisser quoi ? Des emm.....rnrnCordialement

Par **JAMAA90**, le **20/11/2012 à 16:33**

merci alterego mais vous devez confondre, je ne suis pas héritier, je vends un bien qui m'appartient, c'est une sci dont je suis propriétaire.ma question est,Si j'ouvre un compte a gibraltar qui porte le nom de ma sci, ce qui est possible, puis je encaisser mon chèque, sachant bien sûr que la plus value sera déjà retenus par le notaire. Je n'ai plus de compte bancaire en france et je vend mon dernier actif, et franchement, je ne pense plus y revenir, je suis très bien où je suis aujourd'hui.

Par **alterego**, le **20/11/2012 à 17:37**

Si vous n'êtes pas **jp24** votre question et vos informations ne sont pas à leur place.rnrnVous deviez lancer votre propre forum et non pas tel le coucou vous installer dans le "nid" d'un autre.rnrnIl vous aurait été tout aussi répondu sans commettre de confusion.rnrnCordialement

Par **JAMAA90**, le **20/11/2012 à 18:15**

mille excuses, mais c'est la première fois que je vais sur un forum, donc j'ai fauté..

Par **alterego**, le **20/11/2012 à 20:03**

Fauté n'allons pas jusque-là pour une une petite confusiuion.rnrnImaginez quand plusieurs le font. Ca lèse le premier venu consulter puis chacun de ceux qui viennent chercher une réponse.rnrnLa première fois ? Attention on prend vite goût aux forums... c'est contagieux.rnrnCordialement